

COMMUNE DE VOVRAY-EN-BORNES

CONSEIL MUNICIPAL PROCES VERBAL n°4

Affiché en exécution de l'article L.121-17 du Code des Communes

SEANCE DU 08/06/2020

Le huit juin deux mille vingt,

Le Conseil Municipal de la **Commune de VOVRAY-EN-BORNES** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Xavier BRAND, Maire.

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 15
- présents : 14
- absents : 1
- votants : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 29/05/2020

PRESENTS : BRAND Xavier, DEBORNES Stéphane, REMILLON Sandra, LAMOT Anthony, WOLF Denis, HERLEDDER Thomas, FIGUEIREDO Céline, MANIGUET Jérôme, MENDES D'OLIVEIRA Sandrine, L'HUILLIER Benoît, DARD Annelise, VIRET Sidonie, MONTANT Odile, GAILLARD Christophe.

ABSENT EXCUSE : Jérémy LAVERRIERE

PROCURATION : Jérémy LAVERRIERE à Xavier BRAND

SECRETAIRE : Stéphane DEBORNES

Monsieur le Maire demande si le compte-rendu de la précédente réunion soulève des remarques, le compte-rendu est accepté. Il propose de passer à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

- Fixation des taux d'imposition des trois taxes directes locales

- Approbation du budget primitif 2020

DELIBERATIONS

Les délibérations suivantes sont votées à l'unanimité :

DELIBERATION 20200401 – FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de conserver les taux d'imposition des trois taxes directes locales de l'année 2019, comme suit :

	TAUX 2020
Taxe d'Habitation	6.14%
Taxe sur le Foncier Bâti	4.10%
Taxe sur le Foncier non bâti	25.48%

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,

- **ADOpte** les taux d'imposition des trois taxes directes locales tels que proposés ci-dessus.

Acte certifié exécutoire le :

Compte tenu de sa télétransmission en sous-préfecture le :

Et de son affichage le :

La taxe d'habitation a été modifiée par la loi de finances pour 2018. Depuis 2018, elle baisse progressivement pour 80 % des Français, qui ne la paieront plus à compter de 2020. Pour les 20 % des ménages restants, la suppression de la taxe d'habitation se déploiera jusqu'en 2023, date à laquelle plus aucun foyer ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale. Du fait de la réforme, dès 2020, les taux de taxe d'habitation sont gelés à hauteur de ceux appliqués en 2019.

DELIBERATION 20200402 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Monsieur Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le Budget Primitif 2020.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,

- **ADOpte** le Budget primitif tel que suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses <i>(dont excédents antérieurs reportés)</i>	692 671.81 €	961 678.10 €
Recettes <i>(dont excédents antérieurs reportés)</i>	692 671.81 €	961 678.10 €

Acte certifié exécutoire le :

Compte tenu de sa télétransmission en sous-préfecture le :

Et de son affichage le :

Monsieur le Maire explique que le budget a été travaillé par la commission finance. Les subventions seront attribuées à la prochaine réunion, un montant est inscrit au budget.

COMMISSIONS

Le Maire est membre d'office de toutes les Commissions Communales qui sont placées sous son autorité.

Il propose les commissions suivantes :

1^{er} GROUPE DE COMMISSION

Présidé par Stéphane Debornes

VOIRIE - RESEAUX

Stéphane Debornes
Christophe Gaillard
Jérémy Laverrière

BATIMENT

Stéphane Debornes
Anthony Lamot
Benoît L'Huillier
Odile Montant

FORET

Stéphane Debornes
Jérémy Laverrière
Jérôme Maniguet

SALLE POLYVALENTE

Stéphane Debornes
Benoît L'Huillier
Denis Wolf
Odile Montant

MOBILITE DOUCE

Stéphane Debornes
Odile Montant
Benoît L'Huillier
Thomas Herledder

CIMETIERE

Stéphane Debornes
Odile Montant
Anthony Lamot

2^{ème} GROUPE DE COMMISSION

Présidé par Sandra Rémillon

COMMUNICATION

Sandra Rémillon
Annelise Dard
Céline Figueiredo
Benoît L'Huillier

PERI-SCOLAIRE, SCOLAIRE

Sandra Rémillon
Sidonie Viret
Sandrine Mendès d'Oliveira

SOCIAL (CCAS)

Sandra Rémillon
Sandrine Mendès d'Oliveira
Sidonie Viret
Annelise Dard

FINANCE – SUIVI DU BUDGET

Sandra Rémillon
Céline Figueiredo

2^{ème} GROUPE DE COMMISSION
Présidé par Stéphane Debornes et Sandra Rémillon

COMMUNICATION

Sandra Rémillon
Stéphane Debornes
Annelise Dard
Céline Figueiredo
Benoît L'Huillier

URBANISME

Stéphane Debornes
Sandra Rémillon
Jérôme Maniguet
Denis Wolf
Anthony Lamot

VOIRIE

Christophe Gaillard a fait le tour de la voirie avec Jérémy Laverrière pour définir un programme d'entretien. Ils ont constaté de nombreux nids de poule à traiter d'urgence. Les deux voies à entretenir en priorité sont la route de Frolet le le Vernay.

Monsieur le Maire rapporte que des déchets ont été trouvés au terrain multisports, il en appelle au civisme de chacun. Une information sera affichée sur le site.

SALLE POLYVALENTE

Il est possible de louer la salle avec des règles très strictes .

Les élus décident d'attendre que les règles s'assouplissent pour commencer la location. Aucune location ne sera prise dans le contexte actuel.

BATIMENT

Monsieur le Maire explique que lors de l'élaboration du budget la commission finance a remarqué qu'il faudrait contacter des fournisseurs pour revoir certains contrats. Benoît L'Huillier se propose pour faire le point et négocier avec les fournisseurs.

MARCHE

Jérôme Maniguet et Thomas Herlleder s'occupent de la mise en place du marché qui aura lieu tous les 2^{ème} dimanche du mois. Le premier a lieu dimanche 14 juin de 8h à 13h, une dizaine d'artisans set producteurs locaux ont répondu présents. Une buvette dans les règles d'hygiène sera installée par le comité des fêtes (pas de bar, des tables et bancs, distanciation sociale...). Des tonnelles seront installées en cas de pluie. Pour la publicité, des banderoles sont commandées et seront disposées à l'entrée du village sur les deux départementales ainsi qu'au terrain multisports au centre du village.

URBANISME

Monsieur le Maire explique que l'entreprise Free viendra le mardi 9 juin rencontrer le conseil municipal pour présenter le projet d'installation d'une antenne relais sur la commune. L'entreprise propose de tenir une permanence le lundi 22 juin 2020 de 17h30 à 20h pour recevoir la population, les modalités seront communiquées ultérieurement.

DIVERS

Un mariage sera célébré samedi 20 juin dans le respect des gestes barrière.

Odile Montant explique que la Maison du Salève ouvre de nouveau ses portes au public.

La séance est levée à 21h30.

Le Maire

Xavier BRAND



SEANCE DU 8 JUIN 2020

Délibérations :

20200201	Fixation des taux d'imposition 2020
20200202	Approbation du budget primitif 2020

Etaient présents :

NOM	Prénom	Fonction	Signature
BRAND	Xavier	Maire	
DEBORNES	Stéphane	1er Adjoint	
REMILLON	Sandra	2ème Adjointe	
LAMOT	Anthony	Conseiller municipal	
WOLF	Denis	Conseiller municipal	
HERLEDDER	Thomas	Conseiller municipal	
FIGUEIREDO	Céline	Conseillère municipale	
MANIGUET	Jérôme	Conseiller municipal	
MENDES D'OLIVEIRA	Sandrine	Conseillère municipale	
L'HUILLIER	Benoît	Conseiller municipal	
DARD	Annelise	Conseillère municipale	
VIRET	Sidonie	Conseillère municipale	
LAVERRIERE	Jérémy	Conseiller municipal	
MONTANT	Odile	Conseillère municipale	
GAILLARD	Christophe	Conseiller municipal	